

Informatique et Liberté

L'établissement utilise des moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données.

Vous êtes accueilli(e) au Centre Hospitalier de Douai pour votre prise en charge médicale. A ce titre, la protection des données à caractère personnel que vous confiez à l'établissement pour les besoins de votre prise en charge, est régie par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), depuis le 25 mai 2018 et par la Loi Informatique et Liberté modifiée. L'autorité compétente française en charge de l'application de ce règlement est la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

Nous vous informons que vous pouvez avoir accès, sur présentation d'une pièce justificative :

- à votre dossier administratif en vous adressant à la direction qui transmettra votre demande au service concerné,
- à vos données médicales en vous adressant au médecin responsable de l'information médicale.



Centre
Hospitalier
de DOUAI